



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



Rapport 2013

Matériel de presse

EMBARGO

Respectez la date de publication:
Ne pas publier ou radiodiffuser avant
le mardi 4 mars 2014, à 12 heures (HEC)

ATTENTION



NATIONS UNIES





Message du Président

Le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2013 marque une étape particulière puisqu'il s'agit du quarante-cinquième rapport annuel depuis 1968, date à laquelle a été créé l'OICS conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Au cours de cette période, de nouveaux problèmes majeurs ont surgi et des efforts ont été déployés pour s'attaquer au problème mondial de la drogue. Le fait que presque tous les États ont adhéré aux trois conventions relatives au contrôle international des drogues témoigne de leur conviction que les efforts mondiaux de lutte contre ce problème devraient être unifiés et fondés sur le principe de la responsabilité partagée.



Cette année, le rapport met l'accent sur les conséquences économiques de l'abus de drogues, ce sujet étant d'actualité en période d'austérité financière. L'ampleur des coûts économiques et sociaux de l'abus de drogues du point de vue de la santé, de la sécurité publique, de la criminalité, de la productivité et de la gouvernance y est mise en évidence, et les États et les organisations y sont invités à unir leurs efforts pour mettre en œuvre au meilleur coût des politiques de prévention et des programmes de traitement efficaces. La prévention et le traitement restent indispensables pour faire face aux coûts économiques et sociaux de l'abus de drogue. Même en période d'austérité financière, ce type d'investissement doit être maintenu. L'autre option – laisser se perdre le potentiel des citoyens – pourrait être le pire de tous les "choix d'investissement".

Le rapport présente un certain nombre de recommandations et de pratiques optimales pour réduire les coûts économiques de l'abus de drogues et assurer ainsi une meilleure protection sociale, ce qui nous renvoie à l'objectif fondamental du système international de contrôle des drogues et des trois conventions sur lesquelles repose ce système: veiller à la santé et au bien-être de l'humanité.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de 1961 et la création de l'OICS, la communauté internationale a confirmé et renforcé son attachement au principe de la responsabilité partagée en matière de contrôle des drogues. Les rapports annuels de l'OICS, qu'accompagnent les rapports annuels sur les précurseurs et les publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes, font le point sur les résultats obtenus, les défis à relever et les efforts qui restent à accomplir.

La communauté internationale s'apprête à réaliser, les 13 et 14 mars 2014, l'examen de haut niveau de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action par les États Membres, auquel l'OICS contribuera en se fondant sur son action de suivi et de promotion de la mise en



œuvre des trois conventions relatives au contrôle des drogues. En outre, les préparatifs sont en cours pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, prévue en 2016, qui mettra de nouveau cette question en vedette et montrera la voie à suivre. Dans la perspective de ces réunions, le rapport annuel de l'OICS pour 2013 se termine par des recommandations adressées aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales dans le but d'améliorer l'application des conventions, l'objectif final étant de garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant le détournement vers les circuits illicites, la fabrication illicite, le trafic et l'abus.

Cependant, l'OICS reste préoccupé par certaines initiatives visant à légaliser l'usage non médical et non scientifique du cannabis. Lorsque les gouvernements examinent leurs futures politiques en la matière, leur priorité devrait être la santé et le bien-être à long terme de leur population, dans l'esprit du préambule de la Convention de 1961. Dans son rapport, l'OICS note avec préoccupation que la chambre basse du Parlement uruguayen a approuvé une loi en vertu de laquelle l'État contrôlerait et réglementerait les activités d'importation, de production, d'acquisition, de stockage, de vente et de distribution de cannabis ou de ses dérivés, à des conditions devant être fixées par voie réglementaire, pour des usages non médicaux. Depuis l'établissement de la version finale du rapport, cette loi a été approuvée par le Sénat et promulguée par le Gouvernement. L'OICS signale que cette loi est contraire aux dispositions de la Convention de 1961 et rappelle à l'Uruguay ses obligations conventionnelles.

Nous regrettons profondément les nouvelles initiatives prises dans les États du Colorado et de Washington, aux États-Unis, en matière de légalisation de l'usage récréatif du cannabis. L'OICS rappelle que ces initiatives sont contraires aux dispositions des conventions relatives au contrôle international des drogues, qui excluent l'usage du cannabis à des fins autres que médicales et scientifiques. L'OICS prie instamment le Gouvernement des États-Unis de veiller à ce que les conventions soient pleinement mises en œuvre sur l'ensemble de son territoire.

Compte tenu de l'imminence de l'examen de haut niveau et des préparatifs de la session extraordinaire de 2016 de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, je réaffirme la volonté de l'OICS de poursuivre le dialogue avec tous les pays, y compris ceux où de telles initiatives ont été engagées, en vue d'assurer l'application intégrale des conventions et de protéger la santé publique.

Raymond Yans

**Président de l'Organe international
de contrôle des stupéfiants**



Fiche d'information 1

La prévention et le traitement: deux moyens essentiels pour réduire les coûts économiques et sociaux de l'abus de drogues

Un dollar investi dans des programmes de prévention et de traitement permet d'économiser jusqu'à dix dollars

L'abus de drogues a des répercussions dans de nombreux domaines tels que la santé, la sécurité publique, la criminalité, la productivité et la gouvernance. Bien qu'il soit extrêmement difficile, faute de données suffisantes, d'en chiffrer en termes monétaires le coût réel total à l'échelle mondiale, il est indispensable de connaître les coûts économiques de cet abus pour pouvoir élaborer des politiques permettant de réduire ces coûts.

L'OICS souligne que la prévention et le traitement de la toxicomanie figurent parmi les mesures les plus rentables pour faire face aux conséquences économiques de l'abus de drogues. La plupart des études montrent que chaque dollar investi dans de bons programmes de prévention peut permettre aux pouvoirs publics d'économiser jusqu'à 10 dollars par la suite; par conséquent, les dépenses que les gouvernements consacrent à la prévention, au traitement et à la réadaptation ainsi qu'à leurs systèmes de contrôle réglementaire doivent être maintenues, même en période d'austérité financière. Bien que les coûts et les conséquences de l'abus de drogues peuvent varier considérablement selon les régions géographiques, l'OICS invite instamment, dans ses recommandations, les gouvernements de tous les pays à intégrer des politiques et des initiatives de lutte contre le trafic de drogues dans leurs programmes nationaux, en gardant à l'esprit le principe de la responsabilité partagée et l'objectif essentiel que constitue le renforcement des institutions à tous les niveaux de l'État.

Santé, sécurité publique, productivité, criminalité et gouvernance: inventaire des coûts économiques et sociaux de l'abus de drogues

Santé: Bien que l'impact sanitaire soit l'un des facteurs de pertes économiques les plus importants, investir dans le traitement est rentable par rapport aux coûts résultant de l'absence de traitement et de la persistance de la toxicomanie ou de l'incarcération: aux États-Unis, 1 dollar investi dans le traitement se traduit par une réduction comprise entre 4 et 12 dollars des coûts imputables à la criminalité et aux soins de santé.

L'héroïne, le cannabis et la cocaïne sont les drogues que les personnes qui entament un traitement dans le monde entier disent le plus souvent consommer, et seulement un usager problématique de drogues sur six dans le monde, soit quelque 4,5 millions de personnes, reçoit le traitement requis, pour un coût annuel global d'environ 35 milliards de dollars.



La proportion d'usagers problématiques de drogues recevant un traitement varie beaucoup d'une région à l'autre. Elle est de seulement 1 sur 18 en Afrique, contre 1 sur 11 en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Europe de l'Est et du Sud-Est et 1 sur 3 en Amérique du Nord.

Selon les informations communiquées par les gouvernements de la région, c'est l'Amérique du Nord qui a les taux de mortalité liée à la drogue les plus élevés au monde, environ 48 000 décès ayant été constatés en 2011, ce qui représente un taux de mortalité de 155,8 par million d'habitants âgés de 15 à 64 ans. À l'échelle mondiale, on estime à 211 000 par an le nombre de décès dus à l'usage de drogues, ce qui représente entre 0,5 et 1,3 % de l'ensemble des décès, toutes causes confondues, de personnes âgées de 15 à 64 ans, les jeunes étant exposés à un risque particulièrement élevé.

Conséquences pour l'environnement: La dégradation et la fragmentation des forêts résultant de la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues et la perte de terres pouvant être consacrées à des cultures vivrières sont préjudiciables à la fois à l'environnement et à la sécurité alimentaire. En outre, la fabrication et l'élimination illicites de drogues et de produits pharmaceutiques se traduisent par une importante contamination de l'environnement, y compris une exposition chronique à de faibles doses de drogues.

Criminalité: Les coûts de la criminalité liée à l'abus de drogues ont pour origine non seulement les charges qui pèsent sur les appareils répressif et judiciaire, mais aussi les taux d'incarcération accrus pour des infractions liées à l'usage de drogues. Des études montrent que les coûts globaux des trois principaux types de criminalité généralement associés à l'abus de drogues – la criminalité psychopharmacologique, qui correspond aux infractions commises sous l'emprise des drogues, la criminalité économico-compulsive, à laquelle les usagers de drogues se livrent pour entretenir leur consommation et leur dépendance, et la criminalité systémique, c'est-à-dire celle motivée, par exemple, par des conflits de "territoire" de trafic – sont élevés, mais varient d'une région à l'autre.

Gouvernance et populations vulnérables: L'abus de drogues, la pauvreté et le défaut de gouvernance présentent souvent des liens multiples. La corruption liée à la drogue peut affaiblir la gouvernance et, par ricochet, être associée à une augmentation de la culture, de la production, de la fabrication, du trafic et de l'usage illicites de drogues, ce qui, dans tous les cas, est lourd de conséquences pour certains secteurs de la population, par exemple les femmes, les enfants et les personnes vivant dans la pauvreté.



Que peut faire la société pour réduire les coûts globaux de l'abus de drogues?

Des mesures de prévention spécifiques et ciblées, des appareils judiciaires plus efficaces, capables de décourager l'abus de drogues et de proposer d'autres réponses que l'incarcération, et l'intégration de politiques de lutte contre le trafic de drogues dans les programmes de développement sont au nombre des solutions que l'OICS recommande dans son rapport annuel pour 2013 afin de réduire les coûts économiques et sociaux de l'abus de drogues.

L'OICS engage les gouvernements à intensifier leur mise en œuvre des trois conventions relatives au contrôle international des drogues et des politiques recommandées, et de renforcer leur collaboration ainsi que leurs partenariats avec les organisations internationales concernées, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.



Fiche d'information 2

Analyse: les problèmes de drogue en Afghanistan ne se résument pas aux opiacés

L'OICS demande que des mesures concrètes soient prises au vu de la dégradation de la situation en matière de culture illicite du pavot à opium

Dans son rapport annuel pour 2013, l'OICS prie instamment le Gouvernement afghan de traduire en actions concrètes et en résultats sa stratégie nationale de lutte contre la drogue, qui vise à éliminer la culture, la production, la fabrication et le trafic illicites. Pour que la situation en matière de drogues s'améliore en Afghanistan, il faut que le Gouvernement fasse des progrès substantiels, durables et mesurables dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogues, du développement alternatif et de la réduction de la demande de drogues.

L'OICS est très préoccupé de constater que la culture illicite du pavot à opium a augmenté trois années consécutives depuis 2010, et que la superficie totale consacrée à cette culture a atteint en 2013 le niveau record de 209 000 hectares, chiffre en hausse de 36 % par rapport à 2012 (153 000 hectares), malgré les campagnes d'éradication menées par le Gouvernement et l'adoption récente par ce dernier de mesures visant à s'attaquer au problème. Cette situation représente un obstacle sérieux à la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

L'OICS suit de près l'évolution de la situation en matière de drogues dans le pays et entretient un dialogue continu avec le Gouvernement sur les sujets de préoccupation. En mai 2000, au vu de l'étendue de la culture illicite du pavot à opium, l'OICS a invoqué à l'égard de l'Afghanistan l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, afin de s'assurer de l'exécution des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Ce faisant, il a appelé l'attention de la communauté internationale sur la situation et demandé que des mesures de coopération internationale soient prises au plus haut niveau afin d'y remédier.

Saluant les efforts déployés par le Gouvernement, et considérant que la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan se terminera en 2014, l'OICS demande de nouveau à la communauté internationale, y compris aux pays de la région, leur coopération et leur soutien pleins et constants. Il souligne par ailleurs que la culture illicite du pavot à opium ne pourra être éradiquée que si la législation en vigueur est intégralement respectée et appliquée, et si d'autres moyens de subsistance viables sont mis en place dans les zones touchées.

Du fait que du cannabis y est illicitement cultivé, l'Afghanistan est également un important fournisseur de résine de cannabis (haschisch). L'éradication de cette culture illicite et l'élimination du trafic de résine de cannabis doivent aller de pair avec la lutte contre la culture illicite et le trafic de pavot à opium.



Fiche d'information 3

Rapport sur les précurseurs pour 2013: grandes tendances en matière de contrôle des précurseurs

Le Rapport annuel de l'OICS sur les précurseurs, rendu public en même temps que le Rapport annuel de l'OICS pour 2013, cerne les lacunes dont souffre actuellement le cadre international de contrôle des précurseurs, c'est-à-dire des produits chimiques qui sont fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et que la communauté internationale a décidé de placer sous contrôle au titre de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Le commerce international de précurseurs étant de plus en plus surveillé, les trafiquants se tournent vers le commerce intérieur

Le détournement de précurseurs placés sous contrôle à partir des marchés internationaux licites devient moins fréquent qu'il y a quelques années. Pour contourner le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) de l'OICS, qui permet de contrôler les importations et exportations licites de précurseurs, les trafiquants détournent les substances du commerce intérieur pour ensuite les acheminer clandestinement vers des pays vulnérables tels que l'Afghanistan.

Les cartels de la drogue recherchent de nouveaux produits chimiques non placés sous contrôle pour fabriquer des drogues

Afin de contourner le système de contrôle international, les trafiquants ont de plus en plus recours à de nouveaux produits chimiques non placés sous contrôle pour fabriquer illicitement des drogues. C'est ce dont témoigne notamment l'augmentation des incidents faisant intervenir de l'*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN), un "préprécurseur" de remplacement qui entre dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, et dont des saisies ont été signalées partout en Europe et en Amérique du Nord.

Mesures prises par l'OICS pour placer un nouveau "préprécurseur" sous contrôle international

Étant donné l'importance des saisies d'*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN), l'OICS a officiellement engagé des démarches visant à ce que cette substance soit placée sous contrôle international, et le Secrétaire général de l'ONU a invité les gouvernements à faire part de leurs avis sur cette éventuelle inscription aux Tableaux à l'occasion de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, qui doit se tenir en mars 2014.

Les saisies de précurseurs de l'"ecstasy" semblent indiquer un retour de la MDMA

Les saisies de précurseurs entrant dans la fabrication illicite de 3,4-méthylène dioxyméthamphétamine (ou MDMA, plus connue sous le nom d'"ecstasy") ont connu une



recrudescence en 2012 et en 2013. Cette évolution et la récente découverte de plusieurs laboratoires illicites de fabrication à échelle industrielle en Europe laissent craindre que la MDMA ne soit en passe de redevenir largement disponible sur les principaux marchés illicites du monde.

Les activités menées par les équipes spéciales des Projets “Prism” et “Cohesion” continuent de porter leurs fruits

L’OICS et les membres des équipes spéciales de ses Projets “Prism” et “Cohesion”, dont INTERPOL et l’Organisation mondiale des douanes, ont mené à bien de nombreuses opérations internationales de collecte de renseignements ainsi que d’autres opérations spéciales qui, associées aux activités de formation à la lutte contre le détournement menées en 2012, ont abouti à d’importantes saisies de divers produits chimiques. Initiatives internationales de l’OICS, les Projets “Prism” et “Cohesion” sont des plates-formes de communication permettant aux autorités nationales d’échanger des renseignements et de lancer des enquêtes multilatérales.

Pour que la communauté internationale prenne une longueur d’avance dans la lutte contre le détournement et le trafic de précurseurs chimiques, l’OICS propose aux gouvernements de les aider à combattre les trafiquants de produits chimiques

Face aux trafiquants de produits chimiques, l’OICS propose aux gouvernements des outils modernes tels que le Système électronique d’échange de notifications préalables à l’exportation (PEN Online), désormais utilisé par 146 États et territoires. Cet outil reste la pierre angulaire du contrôle international des précurseurs en ce qu’il permet de surveiller le commerce licite et de prévenir les détournements.

En parallèle, depuis son lancement en 2012, le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) s’est rapidement imposé comme un outil important, grâce auquel les services de détection et de répression et les organismes de réglementation nationaux peuvent communiquer et échanger de précieuses informations sur les saisies de précurseurs, y compris sur les nombreux incidents faisant intervenir des produits chimiques dont on ignorait jusque-là qu’ils entraient dans la fabrication illicite de drogues. Ce système compte 400 utilisateurs inscrits, qui représentent quelque 75 gouvernements et 8 organismes régionaux et internationaux. Il n’en reste pas moins que le Système PICS et les autres outils de lutte contre le détournement de précurseurs ne sont pas universellement mis à profit, n’étant en particulier pas utilisés dans certains pays d’Afrique, d’Amérique centrale et des Caraïbes, et d’Asie centrale.



Fiche d'information 4

Usage des médicaments placés sous contrôle international

Abus de médicaments soumis à prescription

L'abus de médicaments soumis à prescription fait peser une lourde menace sur la santé publique et dépasse même dans certains pays l'usage illicite de drogues

L'OICS note que la prévalence accrue de l'usage impropre de médicaments soumis à prescription s'explique, dans une large mesure, par la large disponibilité de ces médicaments, ainsi que par l'idée erronée que ces derniers sont moins susceptibles d'abus que les drogues illicites. L'usage hors prescription de ces médicaments aux fins d'automédication a encore exacerbé le problème.

L'une des principales sources de médicaments soumis à prescription détournés des circuits licites pour un usage impropre est la présence dans les foyers de médicaments sur ordonnance qui ne sont plus nécessaires ni utilisés. Les études sur la prévalence de l'usage menées dans plusieurs pays ont révélé qu'un pourcentage élevé de personnes faisant un usage détourné de médicaments délivrés sur ordonnance obtenaient le médicament pour la première fois d'un ami ou d'un membre de leur famille qui se l'était lui-même procuré légalement.

Les "Journées de reprise des médicaments"

Pour lutter contre ce problème, les États ont notamment recours à des campagnes d'élimination des médicaments délivrés sur ordonnance telles que les "journées de reprise des médicaments". Ces campagnes médiatisées permettent non seulement d'éliminer en toute sécurité les médicaments délivrés sur ordonnance, mais aussi de mieux faire connaître les dangers de leur usage impropre.

Remédier aux causes profondes du problème telles que le "nomadisme médical"

L'OICS rappelle que toute stratégie globale visant à s'attaquer au problème de l'usage impropre des médicaments délivrés sur ordonnance doit aussi s'attaquer aux causes profondes de l'offre excessive de ce type de médicaments, y compris la prescription excessive par les médecins, le "nomadisme médical" et l'insuffisance des contrôles sur la délivrance et l'exécution des prescriptions.

Disponibilité de stupéfiants pour le traitement de la douleur

L'offre satisfait la demande dans le monde mais la consommation reste concentrée, en particulier dans les pays développés

D'après les données dont dispose l'OICS, la quantité de matières premières opiacées disponible pour la fabrication de stupéfiants destinés au traitement de la douleur est plus que suffisante pour satisfaire la demande actuelle, et les stocks mondiaux s'accroissent.



La production mondiale de matières premières opiacées a été inférieure à la demande mondiale au cours de la période 2006-2008, mais elle l'a dépassée entre 2009 et 2012. En 2013, la production mondiale devrait rester supérieure à la demande mondiale, de sorte que les stocks devraient encore augmenter en 2013 et en 2014. D'après les informations communiquées par les États Membres, l'offre restera amplement suffisante pour répondre à la demande.

La concentration de la consommation et les disparités en matière d'accès au traitement de la douleur due au cancer posent problème

L'OICS note que la consommation de stupéfiants aux fins de la prise en charge de la douleur est concentrée dans un nombre limité de pays, industrialisés pour la plupart. Par ailleurs, il faut d'urgence remédier aux disparités constatées à l'échelle nationale, internationale et régionale en matière de lutte contre le cancer et d'accès aux soins palliatifs.

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 12 millions de cas de cancer seront diagnostiqués cette année dans le monde, dont environ huit millions seront mortels. Bien que le cancer soit souvent considéré comme un mal touchant les pays riches, en réalité, plus de 70 % des décès par cancer sont enregistrés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'OICS souligne qu'il est prêt à collaborer avec toutes les parties concernées pour que des stupéfiants soient mis à la disposition des patients qui en ont besoin et que les médecins et le personnel médical soient correctement formés. Cependant, il a également pour rôle de veiller à la mise en œuvre des mesures de contrôle appropriées pour prévenir l'abus de stupéfiants.

Substances psychotropes

Tendances en matière de consommation et de fabrication

Comme il est indiqué dans la publication technique de l'OICS relative aux substances psychotropes pour 2013, les niveaux de consommation de ces substances – qui comprennent des médicaments utilisés pour le traitement de divers troubles mentaux et neurologiques tels que l'anxiété, l'insomnie et l'épilepsie – varient toujours beaucoup d'un pays et d'une région à l'autre du fait de la diversité des pratiques médicales et des différents usages qui en découlent en matière de prescription.

L'OICS recommande de nouveau à tous les gouvernements de comparer le schéma de consommation de ces médicaments dans leur pays à celui d'autres pays et régions, afin de déceler les tendances anormales qui doivent retenir leur attention et de prendre les mesures voulues pour y remédier, le cas échéant. Par ailleurs, il encourage tous les gouvernements à garantir l'utilisation rationnelle des substances placées sous contrôle international, conformément aux directives et recommandations pertinentes de l'OMS.



Le rapport technique indique également que la fabrication mondiale de méthylphénidate – une substance utilisée pour le traitement du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) – a continué d'augmenter, atteignant un nouveau record en 2012, avec plus de 63 tonnes.

Mise au point d'un système électronique international d'autorisation des importations et des exportations de stupéfiants et de substances psychotropes

Le Système international d'autorisation des importations et des exportations I2ES, actuellement en phase d'essai, simplifiera et accélèrera le travail des autorités nationales compétentes et réduira, conformément aux dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, les risques que des stupéfiants et des substances psychotropes soient détournés des marchés internationaux.



Fiche d'information 5

Les nouvelles substances psychoactives et d'autres produits chimiques non placés sous contrôle représentent un danger manifeste et réel

Comme il est indiqué dans le rapport annuel de l'OICS pour 2013, l'abus de nouvelles substances psychoactives gagne du terrain et de nouvelles substances apparaissent presque quotidiennement. Soixante-dix pays ont signalé l'apparition de nouvelles substances psychoactives et d'autres ont déclaré qu'un grand nombre de nouveaux précurseurs chimiques non placés sous contrôle étaient désormais utilisés pour la fabrication illicite de substances placées sous contrôle. Cette tendance à la hausse inquiète les organismes de réglementation, de détection et de répression. Le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance doit examiner 23 nouvelles substances psychoactives à sa trente-sixième réunion, en juin 2014.

Bien qu'un nombre et une variété sans précédent de nouvelles substances psychoactives aient été signalés en Europe, et que l'abus de ces substances ne cesse de croître dans cette région, les pays en développement ne sont pas épargnés. En 2012, par exemple, des pays d'Afrique ont signalé l'apparition de nouvelles substances psychoactives telles que des cannabinoïdes de synthèse. Certains pays comme la Colombie ont pris les devants en mettant en place des systèmes d'alerte rapide devant permettre de repérer la consommation de nouvelles substances psychoactives à l'échelle nationale. L'Union européenne dispose également d'un système évolué d'alerte rapide.

Davantage d'études sont nécessaires pour recueillir les informations dont l'OMS a besoin pour évaluer les risques sanitaires que font courir les nouvelles substances psychoactives et faire en sorte que ces substances soient plus rapidement placées sous contrôle, si nécessaire. Si des signes semblent indiquer que l'abus de plusieurs de ces substances s'est stabilisé ou a diminué dans certains pays d'Europe, il continue de progresser dans de nombreux autres pays.

Parallèlement aux premières mesures prises par la communauté internationale pour faire face au problème des nouvelles substances psychoactives, le partage rapide et systématique de toutes les informations opérationnelles disponibles à l'échelle mondiale est essentiel pour en prévenir le trafic et le détournement ainsi que pour mener à bien enquêtes et poursuites. L'OICS a constitué à cet effet une équipe spécialisée dans les nouvelles substances psychoactives qui doit jouer le rôle de mécanisme multilatéral pour la communication de renseignements stratégiques et opérationnels concernant le trafic et le commerce de nouvelles substances psychoactives.

L'OICS est également préoccupé par la menace croissante que représentent les précurseurs chimiques non placés sous contrôle utilisés pour la fabrication illicite de drogues dangereuses. Comme c'est le cas pour les nouvelles substances psychoactives, le commerce de ces produits chimiques échappe au contrôle international. La déclaration des incidents liés aux précurseurs chimiques non placés sous contrôle via le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) de l'OICS est essentielle pour alerter les autorités compétentes dans le monde entier et prévenir le trafic et le détournement des produits en question.



Fiche d'information 6

Faits marquants par région

Afrique

Augmentation du trafic d'opiacés

On a observé une nette augmentation du trafic d'opiacés en Afrique de l'Est et du trafic de cocaïne en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, ainsi qu'une augmentation significative de la fabrication et du trafic illicites de méthamphétamine dans la région; l'abus d'opioïdes, de cannabis, de stimulants de type amphétamine et de cocaïne est également en hausse.

Les saisies d'héroïne ont décuplé en Afrique de l'Est depuis 2009, ce qui donne à penser que la sous-région est probablement la plus grande plaque tournante d'Afrique pour le trafic d'héroïne à destination des marchés d'Europe. Du cannabis est cultivé et saisi dans presque tous les pays d'Afrique. Le Maroc reste, avec l'Afghanistan, la première source de résine de cannabis au monde, bien que sa production soit en baisse.

Marchés émergents des stimulants de type amphétamine

Le marché des stimulants de type amphétamine connaît un certain essor en Afrique et ces substances font également l'objet d'un trafic depuis la région vers les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que d'Océanie. La hausse du trafic d'éphédrine en Afrique pourrait être le signe que de nouveaux laboratoires de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine sont mis en place en Afrique. L'introduction clandestine en Afrique de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe semble avoir reculé depuis 2009, mais le recours aux envois conteneurisés et au transport maritime de cocaïne passant par l'Afrique de l'Ouest pour rejoindre l'Europe augmente. En 2012, une augmentation des saisies cocaïne a été observée en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est.

Toxicomanie et traitement

La prévalence annuelle de l'abus de cannabis demeure élevée en Afrique (près du double de la moyenne mondiale), tandis que l'abus de stimulants de type amphétamine, de cocaïne et d'opiacés se maintient à des niveaux proches de la moyenne mondiale. La prévalence de l'abus de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale demeure largement supérieure à la moyenne mondiale, et celle de l'abus de cannabis et d'opioïdes dans ces deux sous-régions reste relativement élevée.

Comme l'indique le Rapport annuel de l'OICS pour 2013, qui est axé sur les conséquences économiques de l'abus de drogues, seul 1 usager problématique sur 18 suit un traitement en Afrique, ce qui est bien moins que dans d'autres régions, comme l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Europe orientale et du Sud-Est, où environ 1 usager problématique sur 11 suit un traitement, et l'Amérique du Nord, où il semblerait qu'1 usager problématique sur 3 bénéficie d'une



intervention thérapeutique. L'OICS insiste sur le fait que bien que l'impact sur la santé figure parmi les conséquences les plus importantes en termes de pertes économiques, il est économiquement rationnel d'investir dans le traitement compte tenu du coût que représente la toxicomanie non traitée et persistante ou le coût de l'incarcération.

La disponibilité des analgésiques demeure critique

Depuis des années, l'OICS s'inquiète du fait que l'Afrique reste la région où les niveaux de consommation d'analgésiques opioïdes pour le traitement de la douleur sont les plus bas. Dans son rapport annuel, l'OICS fait état des missions qu'il a effectuées récemment dans un certain nombre de pays africains (Bénin, Kenya et Mozambique) où la faible disponibilité des analgésiques opioïdes pour le traitement de la douleur a été constatée. Dans le cadre des mesures prises pour faire face à l'insuffisance de l'offre de stupéfiants à des fins médicales en Afrique, l'OICS a dispensé une formation aux autorités nationales de 12 pays d'Afrique de l'Ouest en juin 2013 visant à renforcer les capacités pour assurer une offre suffisante et le respect des obligations conventionnelles de communication d'informations. L'OICS a rappelé qu'il était important de dispenser une telle formation dans d'autres régions et sous-régions.

Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

Un itinéraire de transit et de transbordement des drogues illicites

L'Amérique centrale et les Caraïbes restent touchées par le trafic de drogues et par des niveaux élevés de violence liée à la drogue. La région demeure un itinéraire de transit important pour la cocaïne destinée à l'Amérique du Nord et à l'Europe. La fabrication illicite de méthamphétamine à grande échelle suscite de sérieuses préoccupations.

L'Amérique centrale et les Caraïbes continuent d'être utilisées par des groupes criminels organisés pour le trafic de drogues destinées à l'Amérique du Nord et à l'Europe. On estime que plus de 90 % de la cocaïne acheminée vers les États-Unis d'Amérique est d'origine colombienne et transite par le Mexique et le couloir centraméricain. Les quantités de cocaïne passant par les Caraïbes ont par contre nettement diminué ces dernières années, en particulier le long de la frontière entre le Guatemala et le Honduras, car les trafiquants se tournent vers d'autres itinéraires.

Amérique du Nord

L'abus de médicaments sur ordonnance, une menace croissante pour la santé publique

Selon les informations communiquées par les pays de la région, il y a eu approximativement 48 000 décès liés à la drogue en Amérique du Nord en 2011, ce qui représente un taux de mortalité de 155,8 par million d'habitants âgés de 15 à 64 ans, taux le plus élevé du monde. Si les taux de prévalence de l'usage de drogues illicites sont restés relativement stables, ils demeurent cependant supérieurs aux moyennes mondiales.



L'abus de médicaments sur ordonnance continue de constituer une menace grave et croissante pour la santé publique. Les pays de la région ont tenté de s'attaquer au problème en adoptant diverses mesures, notamment en organisant des journées de "reprise des médicaments de prescription". Aux États-Unis, grâce à la mise en place de telles initiatives par la Drug Enforcement Administration, plus de 1 700 tonnes de médicaments inutiles ont pu être retirés de la circulation. Les autorités canadiennes ont également redoublé d'efforts pour faire face à l'usage abusif de médicaments sur ordonnance, très répandu dans le pays, par l'adoption d'une stratégie nationale sur l'abus de médicaments sur ordonnance et l'organisation de la première journée pancanadienne de reprise des médicaments de prescription.

En Amérique du Nord, comme dans d'autres régions, les femmes sont davantage concernées par l'abus de médicaments sur ordonnance. Si les taux de prévalence de l'abus de drogues demeurent supérieurs chez les hommes, les taux d'abus chez les femmes augmentent rapidement. Les statistiques rendues publiques en juillet 2013 par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies indiquent qu'aux États-Unis, près de 48 000 femmes ont perdu la vie suite à un abus d'opioïde délivré sur ordonnance entre 1999 et 2011. Au Mexique, l'Institut national des femmes a indiqué que l'abus de drogues a doublé chez les femmes mexicaines ces dix dernières années. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes d'être touchées par la violence familiale, la criminalité et les agressions sexuelles liées à la drogue.

Mesures intéressantes le cannabis

L'OICS continue d'être préoccupé par les mesures de contrôle applicables au cannabis dans la sous-région nord-américaine. Au Canada, il note que les autorités ont pris d'importantes mesures pour réformer le Programme d'accès au cannabis à des fins médicales de manière à renforcer les contrôles visant à empêcher les détournements vers les circuits illicites. Aux États-Unis, les programmes de cannabis médical adoptés par différents États n'appliquent pas comme il se doit les mesures de contrôle prescrites par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. L'OICS rappelle en outre que les initiatives de légalisation du cannabis actuellement en cours dans les États du Colorado et de Washington contreviennent à la disposition de la Convention de 1961 qui limite exclusivement aux fins médicales et scientifiques l'emploi de stupéfiants.

Amérique du Sud

Recul de la culture du cocaïer

En 2012, la superficie des terres consacrées à la culture illicite du cocaïer en Amérique du Sud a été ramenée à 133 700 hectares, soit la superficie la plus faible qui ait été enregistrée depuis 1999. En Colombie, la superficie totale des cultures de cocaïer a été réduite de 25 %, pour s'établir à 48 000 hectares. La superficie de ces cultures a aussi légèrement reculé en Bolivie, à 25 300 hectares, et au Pérou, à 60 400 hectares.

La feuille de coca autorisée en Bolivie

En 2013, la Bolivie a de nouveau adhéré à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, en émettant une réserve sur la feuille de coca. Cette



réserve autorise à présent la mastication de la feuille de coca, ainsi que sa consommation et son utilisation sous sa forme naturelle “à des fins culturelles et médicinales” sur le territoire bolivien.

Augmentation des saisies de cannabis

Ces dernières années, plusieurs pays de la région, notamment la Bolivie, la Colombie et le Paraguay, ont fait part d’une augmentation des saisies de cannabis. Il conviendrait d’examiner cette augmentation de manière plus approfondie afin de déterminer si elle résulte principalement du renforcement des activités de détection et de répression ou si elle traduit une progression de la culture illicite de la plante de cannabis dans la région.

Dangereuse tendance de la légalisation du cannabis en Uruguay

L’OICS souligne que la législation adoptée en Uruguay pour légaliser la production, la vente et la consommation de cannabis à des fins non médicales est contraire aux dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, à laquelle l’Uruguay est partie, et rappelle la nécessité de respecter les conventions.

Asie

Asie de l’Est et du Sud-Est

L’héroïne toujours une préoccupation majeure

L’augmentation de la demande d’héroïne et de stimulants de type amphétamine en Asie de l’Est et du Sud-Est a conduit les gouvernements à développer les services de traitement de la toxicomanie et à élaborer des stratégies de réduction de la demande, bien que les efforts restent axés sur la fourniture de ressources pour lutter contre le trafic de drogues et la fabrication illicite de drogues.

Asie du Sud

Abus de préparations pharmaceutiques

L’Asie du Sud connaît un problème grave et de plus en plus inquiétant d’abus de drogues: l’abus de préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes. Par exemple, au Bangladesh, l’abus de préparations à base de codéine et de comprimés “yaba” contenant de la méthamphétamine est aujourd’hui très répandu et prend rapidement de l’ampleur; au Bhoutan, l’abus de drogues gagne également du terrain chez les jeunes; en Inde, l’abus de médicaments de prescription devient de plus en plus courant; la question touche également les Maldives, où la première enquête nationale sur l’usage de drogues a mis en évidence un important problème d’abus de drogues, ainsi que le Népal, où le nombre enregistré de consommateurs de drogues augmente rapidement.

Les gouvernements des pays de la région prennent des mesures collectives

Les gouvernements des pays de l’Asie du Sud continuent de lutter vigoureusement contre la menace que constituent le trafic et l’abus de drogues dans la région, notamment en s’appuyant sur un éventail d’arrangements de coopération concernant tant les pays de la région qu’au-delà. Cette coopération s’exerce dans le cadre d’échanges d’informations entre services de détection et de



répression, de formations et d'opérations d'assistance technique, d'activités relatives à la prévention et au traitement de l'abus de drogues, de formations à l'intention de spécialistes du traitement de la toxicomanie, ainsi que d'autres activités visant à réduire la demande de drogues. Les drogues infiltrent les marchés illicites de la drogue en Asie du Sud par différents circuits et proviennent notamment du détournement des produits du secteur pharmaceutique indien, de la culture et/ou de la fabrication illicites dans la région et de la contrebande en provenance d'autres pays, notamment l'Afghanistan (via le Pakistan) et le Myanmar. Outre les plans en vigueur pour améliorer la sécurité aux frontières, tels que mentionnés dans le rapport annuel de l'OICS pour 2012, le Gouvernement indien a décidé de construire environ 1 400 kilomètres de routes stratégiques le long de sa frontière avec le Népal. Pour répondre aux problèmes d'abus et de trafic de phensedyl (un sirop antitussif à base de codéine), l'État indien du Bihar, proche de la frontière avec le Bangladesh, a imposé des restrictions à la vente de ce produit sur son territoire.

L'accès aux substances placées sous contrôle international pour les besoins médicaux (plus particulièrement les opiacés pour le traitement de la douleur) est limité dans la région et la consommation médicale par habitant y est en outre bien inférieure à la moyenne mondiale.

Asie occidentale

La culture illicite du pavot à opium menace la sécurité

Les records atteints en matière de culture du pavot à opium et de production d'opium en 2013 menacent la sécurité déjà fragile en Afghanistan et les pays voisins, au moment où commence le retrait prévu des forces de sécurité. Les efforts d'éradication de l'Afghanistan et sa capacité à offrir aux cultivateurs des activités de développement alternatif ne sont pas améliorés. Cette situation, encore aggravée par une corruption de plus en plus généralisée dans les pays d'Asie occidentale, exige bien plus que des déclarations de coopération internationale si l'on souhaite améliorer sensiblement la vie des populations de la région.

Europe

Nouvelles substances psychoactives signalées en Europe

Un nombre et une variété sans précédent de nouvelles substances psychoactives ont été signalés en Europe, et l'abus dont celles-ci font l'objet continue de croître. Les nouvelles substances psychoactives sont un phénomène émergent qui commence juste à se faire ressentir en Europe orientale et du Sud-Est. Il semblerait que des quantités limitées soient fabriquées en Europe.

Itinéraires du trafic d'héroïne et de cocaïne

Si la route des Balkans demeure la plus utilisée pour le trafic de drogues dans la sous-région de l'Europe orientale et du Sud-Est, les quantités d'héroïne ont toutefois diminué l'année passée, de telle sorte que les saisies d'héroïne déclarées par les pays de la sous-région ont accusé une baisse. Les voies empruntées pour le trafic de cocaïne sont de plus en plus diverses, certains trafiquants, par exemple, acheminant la cocaïne à travers les pays baltes ou en suivant la route des Balkans traditionnellement utilisée pour le trafic de l'héroïne afghane vers l'Europe. On a signalé une



augmentation du trafic de cocaïne, en particulier à partir des ports de la mer Noire, ainsi qu'une influence accrue des organisations criminelles étrangères dans la région.

Culture du cannabis

La culture illicite du cannabis en intérieur continue d'augmenter en Europe occidentale et centrale. Si les saisies de résine de cannabis ont diminué dans la sous-région, les saisies d'herbe de cannabis ont en revanche augmenté. L'herbe de cannabis est cultivée dans toute l'Europe orientale et du Sud-Est, et des cultures à grande échelle ont été détectées dans un certain nombre de pays, en particulier en Albanie.

L'abus de stupéfiants et de substances psychotropes se stabilise à des niveaux jusqu'ici jamais atteints

L'abus de stupéfiants et de substances psychotropes semble se stabiliser à des niveaux jusqu'ici jamais atteints en Europe occidentale et centrale; toutefois, la nouvelle tendance à l'abus d'opioïdes délivrés sur ordonnance est préoccupante en Europe occidentale et centrale, où les saisies ont atteint des niveaux records dans quelques pays et où la demande de traitement pour abus d'opioïdes autres que l'héroïne est en hausse. Les décès dus à la consommation d'opioïdes ont diminué dans l'ensemble de l'Europe occidentale et centrale, même si une augmentation des décès dus à des opioïdes tels que le fentanyl et la méthadone a été constatée dans certains pays.

La fabrication de méthamphétamine gagne du terrain

L'usage de stimulants de type amphétamine (SRA) demeure stable en Europe orientale et du Sud-Est, une légère progression ayant été signalée dans de rares pays. La fabrication illicite de méthamphétamine semble gagner du terrain en Europe. De nouveaux laboratoires de fabrication ont été découverts en Bulgarie, en Fédération de Russie, en Roumanie et en Ukraine. Les saisies de MDMA (communément appelée "ecstasy") sont en hausse en Europe occidentale et centrale, signe d'une possible résurgence de la substance.

La consommation de drogues par injection atteint des niveaux élevés en Europe orientale et du Sud-Est

Une forte prévalence de la consommation de drogues par injection a été signalée dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est. Environ 30 % de la population mondiale des consommateurs de drogues par injection infectés par le VIH/sida vivent dans cette sous-région. L'Ukraine est le pays dont les consommateurs de drogues par injection sont les plus nombreux à être infectés par le VIH/sida (environ 22 %).

Océanie

Le cannabis reste la drogue la plus consommée

En Océanie, le cannabis reste la drogue la plus consommée, mais la disponibilité et la consommation accrues de nouvelles substances psychoactives posent d'énormes difficultés sur le plan de la prévention, du traitement, de la réglementation et de la répression. L'efficacité des



ORGANE INTERNATIONAL
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS
Rapport 2013

EMBARGO

Respectez la date de publication:
Ne pas publier ou radiodiffuser avant
le mardi 4 mars 2014, à 12 heures (HEC)



mesures de contrôle des drogues et des mesures de détection et de répression est bridée par la production, la distribution et la vente rapides sur Internet, ainsi que par les difficultés rencontrées pour analyser ces substances et les lacunes des systèmes législatifs et réglementaires.

Proche des principaux marchés illicites de stimulants de type amphétamine et des itinéraires empruntés pour le trafic d'autres types de drogues, la sous-région des îles du Pacifique est particulièrement vulnérable au trafic et à l'abus de drogues. Malheureusement, compte tenu du manque persistant de données fiables et actualisées concernant la plupart de ces pays, il est difficile d'évaluer et d'avoir une connaissance précise de la situation.



Fiche d'information 7

L'OICS et le régime international de contrôle des drogues

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et depuis la création de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) en 1968, la lutte contre le problème mondial de la drogue est devenue une action véritablement mondiale qui appelle des solutions mondiales. Presque tous les États ont adhéré à la Convention de 1961, ce qui témoigne de l'attachement des gouvernements au principe de la responsabilité partagée pour garantir l'offre de stupéfiants à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur abus.

Pour relever les défis qu'a posés par la suite le contrôle des drogues, s'agissant notamment de lutter contre l'abus de substances psychotropes tout en assurant leur disponibilité à des fins médicales, et de lutter aussi contre l'utilisation de produits chimiques dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et contre le trafic de drogues, les États ont créé et adopté les deux autres conventions internationales relatives au contrôle des drogues en vigueur aujourd'hui, à savoir la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Ces conventions jouissent également d'une adhésion quasi universelle.

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, comme mentionné plus haut. En particulier, la Convention de 1988 énonce le mandat de l'OICS en matière de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et fournit le cadre de la surveillance du commerce international légitime de ces substances.

L'OICS, organe indépendant et quasi-judiciaire qui surveille et promeut la mise en œuvre des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays. Trois membres ayant une expérience dans les secteurs de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements.

Dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés en vertu des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS publie un rapport annuel qui examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Ce rapport annuel, qui est présenté au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, est accompagné d'un rapport annuel sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que de publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes.



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente d'identifier et d'anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.